



**MAIRIE DE THERVAY**  
**39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION N° 2024-05-02**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

**Secrétaire de séance** : MAHAMDI Maryline.

Convocation du 17/05/2024 (affichée le 17/05/2024).

**OBJET : Maintien ou non des fonctions de Monsieur Régis BERTOLI, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'arrêté n°20/07/2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction à un adjoint, Monsieur Régis BERTOLI, dans les domaines suivants :

- gestion des travaux en forêt et relation avec les services de l'ONF
- gestion de l'affouage

Vu l'arrêté du 03/05/2024 portant retrait d'une délégation de fonction au 2ème adjoint,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonction à Monsieur Régis BERTOLI, adjoint au Maire, de se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur Régis BERTOLI, adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- PREND ACTE du retrait d'une délégation de fonction à Monsieur Régis BERTOLI ,  
adjoint au Maire,
- DECIDE de se prononcer par le biais d'un scrutin secret.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret :

- Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nul : 1
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrage exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

- Pour le maintien des fonctions de M. BERTOLI : 1
- Pour la cessation des fonctions de M. BERTOLI : 5

**Le conseil municipal DECIDE de faire cesser les fonctions de Mr Régis BERTOLI en tant qu'adjoint au Maire.**

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Stéphane ECARNOT

